

ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP

DELIBERATION N° 50/2023

OBJET : ENVIRONNEMENT- Demande de subvention auprès de la Région dans le cadre du dispositif « Arbres en ville »

L'an deux mille vingt-trois, le 02 du mois de juin à 10h00

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Robert NARDELLI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 mai 2023

PRESENTS : Robert NARDELLI / Romain BIANCHI / Alexandra GHIGI-RUSSO / Sophie ESPOSITO / Philippe MINEUR / Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Catherine DINI / Serge DIGANI / Christine DECORDIER / Xavier JARJANETTE / Martine DUNOYER DE SEGONZAC // Jean QUENCEZ / Sabrina DIVRY / Kathy NICOLAS / Françoise DAMILANO / Jean-Pierre MONTCOUQUIOL / Sandrine GUGLIELMINO / Philippe JANIN // Clorinde MARCONI

ABSENTS REPRESENTES : Bouabdallah LAFTAS par Catherine DINI/ Gracienne DODAIN par Serge DIGANI/ Thierry VISSIAN par Sabrina DIVRY/ Michaël TRUCCHI par Sophie ESPOSITO/ Nathalie DIGANI par Alexandra GHIGI-RUSSO/ Maëva THOMMERET par Philippe JANIN/ Stephen VIALE par Sandrine GUGLIELMINO

ABSENTS : Vanessa BEAUJAUD

Secrétaire de séance : Serge DIGANI

Vu le Code de la Fonction Publique Territoriale,

Considérant l'engagement de la commune de Drap afin de poursuivre son projet d'engagement environnemental dans le cadre du dispositif « Arbre en en ville » mis en œuvre par la Région

Considérant le plan de financement établi comme suit :

Montant HT : 45 292.95 €

Région : 36 234.36 €

Part communale : 9 048.49 €

Oui cet exposé, le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- D'autoriser la réalisation de ce projet et de solliciter l'aide financière de la Région dans le cadre du dispositif « Arbres en ville »
- D'approuver le plan de financement qui s'établit comme suit :

Montant HT : 45292.95 €

Région : 36 234.36 €

Part communale : 9048.49 €

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 19 Votants : 26 Absents : 8 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 26

Fait à Drap, le 02 juin 2023

Le Maire, Robert NARDELLI



Compte-rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 02/06/2023

Affichage en mairie le : 05/06/2023